

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1994)
Heft: 60: Genève : la ville du bout du lac

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Résultat des votations fédérales du 20 février 1994



**NOUVELLES
FÉDÉRALES**

LE MESSAGE SUISSE
MARS 94

14

Les écologistes triomphent : l'initiative "pour la protection des Alpes" a été acceptée par le peuple (52% des voix) et les cantons (16). La Suisse romande a voté contre, mais avec une participation si faible que d'aucuns la jugent responsable de la victoire de l'initiative. Reste que le Conseil Fédéral, et Adolf Ogi en particulier, va devoir se battre pour expliquer à l'Europe que ses camions devront prendre le train... Le Gouvernement Fédéral a par contre été suivi sur les 4 autres objets proposés au vote. Le souverain a en effet dit oui aux 3 objets visant à taxer plus fortement le trafic des poids lourds et des voitures privées. Il a par contre rejeté, comme le demandait le Conseil Fédéral, le référendum contre la loi sur la navigation aérienne. Ce référendum visait à interdire à la Confédération la possibilité de subventionner le trafic aérien par le biais de prêts à conditions préférentielles. Les initiateurs du référendum (les Verts) critiquaient en outre le renforcement du pouvoir fédéral dans l'octroi des autorisations en faveur des aéroports. Des arguments qui n'ont pas convaincu, puisque 65,9% des électeurs ont refusé ce référendum.



**Prochaines
votations fédérales
Dimanche 12 juin
1994.**

**Trois objets seront soumis au
vote : l'article constitutionnel
sur la culture, la loi sur les
casques bleus et la révision
du droit de la nationalité.**

Les résultats en détail

Cantons	initiative des Alpes		vignette autoroutière		taxe PL I		Taxe PL II		loi navigation aérienne		%
	%OUI	%NON	%OUI	%NON	%OUI	%NON	%OUI	%NON	%OUI	%NON	
Zurich	55,5	44,5	76,2	23,8	79,9	20,1	75,1	24,9	60,0	40,0	44,9
Berne	51,3	48,7	74,2	25,8	76,4	23,6	71,9	28,1	60,6	39,4	40,0
Lucerne	61,4	38,6	69,1	30,9	72,7	27,3	66,0	34,0	56,6	43,4	43,6
Uri	87,6	12,4	71,4	28,6	78,2	21,8	72,1	27,9	53,9	46,1	60,0
Schwyz	57,2	42,8	57,0	43,0	58,6	41,4	53,6	46,4	52,5	47,5	43,4
Obwald	52,1	47,9	60,0	40,0	60,0	40,0	54,3	5,7	57,0	43,0	42,5
Nidwald	60,3	39,7	70,8	29,2	75,2	24,8	69,1	30,9	62,1	37,9	48,3
Glaris	59,6	40,4	69,9	30,1	72,5	27,5	66,6	33,4	57,1	42,9	41,7
Zoug	58,6	41,4	71,4	28,6	74,7	25,3	68,9	31,1	62,1	37,9	49,7
Fribourg	31,6	63,9	51,6	48,4	56,0	44,0	52,5	47,5	63,8	36,2	32,7
Soleure	57,4	45,3	65,5	34,5	70,5	29,5	65,0	35,0	58,7	41,3	48,0
Bâle-Ville	57,1	42,9	81,8	18,2	86,9	13,1	83,2	16,8	60,9	39,1	44,5
Bâle-Camp.	52,3	47,7	75,8	24,2	81,1	18,9	75,8	24,2	61,5	38,5	43,7
Schaffhouse	55,3	44,7	69,6	30,4	68,6	31,4	63,2	36,8	54,5	45,5	68,1
Appenzell/AR	60,3	39,7	70,5	29,5	72,2	27,8	65,5	34,5	51,2	58,8	50,0
Appenzell/AI	62,1	37,9	68,4	31,6	70,8	29,2	64,0	36,0	56,6	43,4	40,0
Saint-Gall	55,8	44,2	70,7	29,3	74,5	25,5	68,8	31,2	58,0	42,0	43,2
Grisons	59,5	40,6	78,0	22,0	82,1	17,9	76,9	23,1	59,8	40,2	41,3
Argovie	48,4	51,6	64,9	35,1	68,1	31,9	61,8	38,2	62,1	37,9	40,3
Thurgovie	52,8	47,2	69,4	30,6	71,9	28,1	65,6	34,4	54,0	46,0	47,2
Tessin	63,8	36,2	71,3	28,7	80,6	19,4	78,4	21,6	68,0	32,0	38,1
Vaud	36,3	63,7	47,1	52,9	50,7	49,3	48,6	51,4	68,4	31,6	28,1
Valais	25,6	74,4	50,4	49,6	50,4	49,6	45,3	54,7	68,4	31,6	38,1
Neuchâtel	37,7	62,3	47,9	52,1	53,8	46,2	50,1	49,9	67,6	32,3	31,5
Genève	43,6	56,4	59,5	40,5	62,6	37,4	56,8	43,2	71,8	28,2	32,3
Jura	44,8	55,2	51,7	48,3	58,4	41,6	55,5	44,5	58,1	41,9	27,0
TOTAL	52,0	48,0	68,5	31,5	72,1	27,9	67,2	32,8	61,1	38,9	40,1

Carlo Schmidt démissionne

Carlo Schmidt, Conseiller aux Etats appenzellois, quittera ses fonctions de président du parti démocrate-chrétien le 30 avril prochain. Trop de dissensions au sein du parti (principalement en raison de la politique européenne du groupe, Carlo Schmidt était contre l'adhésion de la Suisse à l'Union Européenne) ainsi qu'une charge de travail écrasante expliquent cette démission, deux ans après son élection à la tête du PDC. Il avait en effet été élu le 18 janvier 1992, succédant à Eva Segmüller. Conseiller aux Etats depuis 1980, il préside également le gouvernement d'Appenzell Rhodes-Intérieures depuis 1984 et assume la charge de chef du Département de l'instruction publique du canton. Partisan de la dernière heure de l'intégration de la Suisse au sein de

la Communauté Européenne, il avait fait tardivement, mais avec conviction, campagne en faveur du "oui" pour les votations du 6 décembre 92. Profondément marqué par les résultats des votations - Appenzell Rhodes-Intérieures refusa de ratifier le traité sur l'EEE à plus de 70% de non - Carlo Schmidt avait apparemment décidé de ne plus entendre parler d'Europe, rejetant même avec la dernière énergie la voie de l'adhésion à l'U.E. préconisée par Flavio Cotti, appartenant pourtant aussi au PDC. "J'ai l'impression que je ne peux plus aller où je veux", a-t-il déclaré au "Journal de Genève & Gazette de Lausanne" pour expliquer son retrait. Il faut dire que son opposition à l'Europe n'était pas le seul sujet de discorde au sein de son parti. Sa récente prise de position à

l'égard des requérants d'asile (il proposait leur internement sous bonne garde de l'armée) ou son peu d'enthousiasme à faire de l'assurance maternité une priorité furent autant de motifs de dissension. Cela dit, Carlo Schmidt quitte son parti au moment où celui-ci, devant les pertes électorales subies ces dernières années, vient de lancer un programme politique agressif. Le successeur de C. Schmidt devra assumer cette difficile situation. En principe, le nouveau président du PDC devrait être élu le 30 avril prochain, lors de l'assemblée des délégués du parti. Parmi les candidats à la présidence, ont été cités Anton Cottier, Conseiller aux Etats fribourgeois, actuellement vice-président du PDC ; Joseph Dreiss, Conseiller National et également fribourgeois ; Judith Stamm (Lucerne) et Eugen David (St-Gall). ■

Départ

Trois des quatre délégués romands à l'Europe vont prochainement quitter leur poste, ce qui devrait amener les cantons concernés à redéfinir les tâches qui leur étaient imparties. Florence Tinguely à Genève, Bastienne Joerchel à Delémont et Daniel Klingele à Sion ont en effet présenté leur démission, tout en assurant que le travail des "eurodélégués n'avait pas perdu de son importance après la votation du 6 décembre 92". Bastienne Joerchel travaillera à Berne comme secrétaire générale de la Croix Verte. Florence Tinguely et Daniel Klingele ont décidé de faire carrière dans la diplomatie. Que changera leur départ ? Dans le canton du Jura, qui avait voté à 78% en faveur du "oui" au traité sur l'Espace Economique Européen (EEE), certains réclament une rationalisation du poste d'eurodélégué : il faut faire des économies... Il est donc possible que ce poste ne soit plus pourvu qu'à temps partiel. A Genève, le poste n'est pas menacé, le Conseiller d'Etat Claude Haegi l'a affirmé. En Valais, l'on examine aussi la possibilité de réduire le poste à un temps partiel. (Neuchâtel et Fribourg n'avaient pas créé de tel poste. Quant au canton de Vaud, le poste demeure à 100%). ■

Concertation

Radicaux et socialistes ont décidé d'œuvrer de concert contre la drogue et les deux groupes de travail chargés d'étudier le problème de la drogue devraient prochainement déterminer un concept commun qui jettera les bases d'une politique cohérente en matière de lutte contre la drogue. Les deux partis réclament un élargissement des essais de distribution, permettant d'obtenir des résultats plus clairs et d'aider aussi plus de toxicomanes. Ils demandent en outre que les distributions de drogue soient opérées sur des bases légales : l'UDC zurichoise vient en effet de porter plainte contre les responsables de la distribution de drogue dans cette ville. Pour l'UDC, les essais sont contraires à la loi fédérale sur les stupéfiants, bien qu'autorisés par le Conseil Fédéral. ■

La nouvelle carte d'identité, nous vous en avons parlé dans notre précédente édition. Depuis, le Département Fédéral de Justice et Police (DFJP) a eu l'occasion de présenter son prototype. Du format d'une carte de crédit, elle bénéficie de techniques de pointe : photographie et signature sont polygravées au laser, une image d'Helvétie apparaît en bleu fluorescent sous le rayon ultraviolet, kinégramme en forme de cristal... Bref, elle doit être infalsifiable. Mais, car il y a un mais, sa conception suscite déjà la controverse. Afin d'éviter l'utilisation des 3, voire 4 langues (officielles ou nationales), les concepteurs ont choisi de faire "simple". Et ils ont utilisé l'anglais, à côté de l'une des langues nationales. Pour Falco Galli, porte parole du DFJP, il s'agissait d'être pragmatique et de faciliter, entre autres, le travail... des douaniers. Un choix qui ne semble pas être du goût de tout le monde : pour Laurent Rebaud, Conseiller National genevois, il s'agit "d'une mesure stupide et technocratique". Quant au Président de la commission du Conseil des Etats pour "la compréhension fédérale", il s'inquiète d'un choix qui "contredit les efforts de compréhension entre les régions linguistiques". Le DFJP devra donc peut-être modifier son projet, mais au cas où il le maintiendrait, il ferait de la Suisse un des rares pays d'Europe à consacrer l'anglais comme langue de communication. ■



**NOUVELLES
FÉDÉRALES**

LE MESSENGER SUISSE
MARS 94

15

L'affaire Crédit Lyonnais



L'ANCIEN PRÉSIDENT
DU CRÉDIT LYONNAIS,
JEAN-YVES HABERER.

Deux mandats d'amener ont été délivrés par la justice genevoise contre l'ancien président du Crédit Lyonnais, Jean-Yves Haberer et le directeur général de la banque, François Gilles. Pour la justice genevoise en effet, l'établissement français serait l'un des responsables de la faillite de la société SASEA (estimée à près de 5 milliards de frs.s. : une des faillites les plus importantes enregistrées en Suisse). François Gilles, invité à témoigner, a été expulsé du cabinet du juge Crochet : il avait traité le magistrat de "voyou"... Les mandats, qui ne déploient leurs effets qu'en Suisse, visent les infractions de banqueroute simple et de complicité de banqueroute. Principal bailleur de fonds de la société SASEA, le Crédit Lyonnais est soupçonné d'avoir conservé la société sous perfusion depuis juin 1991, tout en dissuadant ses responsables de déposer le bilan. Les créances du Crédit Lyonnais s'élèvent à 900 millions de frs.s. La banque affirme quant à elle avoir agi de toute bonne foi, au vu des comptes présentés par l'organe de contrôle. Pour elle, la décision du

juge de lancer ces mandats d'amener est "un moyen purement procédural et gratuitement vexatoire". Le Crédit Lyonnais a en outre manifesté son intention de demander la récusation d'un expert "lié avec le cabinet d'avocats qui défend Fiorini" ainsi que celle du juge d'instruction estimé trop partial dans cette affaire. ■

Où l'on reparle du F/A-18

Décidément, l'acquisition des 34 avions de combat suisses F/A-18 n'aura pas été faite sans mal. Dernier avatar en date, le problème de la défense aérienne, tel qu'il a été révélé par le "Journal de Genève & Gazette de Lausanne" (édition du 11 février). D'après l'enquête menée par deux de ses journalistes, Roger de Diesbach et Jean-Luc Crevoisier, le F/A-18 ne pourra être opérationnel que si la Suisse s'offre un nouveau système de défense aérienne. Coût de l'opération : 600 millions de francs suisses, pour un système pour la réalisation duquel des entreprises étrangères se sont déjà offertes. D'après le brigadier Christoph Keckeis, commandant de la brigade aviation 31, le Département Fédéral Militaire travaillerait depuis longtemps sur le renouvellement du système de protection aérienne "Florida", jugé totalement démodé. "On ne trouve plus de pièces de rechange ni de spécialistes capables de réparer une installation aussi obsolète", a expliqué C. Keckeis au "Journal de Genève". L'aviation suisse a donc besoin d'un système de protection aérienne efficace, qui permette, entre autres, de coordonner l'action des F/A-18 avec celle des autres avions d'une part et de la DCA d'autre part. Ce nouveau système, toujours d'après le brigadier, serait dénommé "Florako". Sa mise au point ne devrait d'ailleurs pas retarder l'introduction des F/A-18, dont les premiers appareils devraient être livrés en 1997. ■

Initiatives

Six initiatives populaires auront abouti en 1993 (4 en 1992). Arrivées aux urnes, le sort leur fut peu favorable : 5 sur 6 ont été rejetées, tandis que 3 référendums étaient par ailleurs refusés. 1993 a été aussi l'année des entreprises civiques, puisque plusieurs initiatives populaires ont été lancées cette année et devraient aboutir en 1994. Ainsi, entre 35.000 et 40.000 personnes ont signé l'initiative populaire pour "une Suisse sans taxe militaire", lancée en mai dernier. La plupart de ces signatures ont été récoltées en Suisse romande. Cette initiative est soutenue par le parti socialiste genevois, le Conseiller National Jean Ziegler et l'Association suisse des paralysés. Le délai pour la récolte des signatures a été fixé au 11 novembre 1994. En outre, 7 initiatives auront été lancées en 1993. L'une d'entre elles est déjà sous toit : "Pour notre avenir au cœur de l'Europe", lancée par le comité "Né le 7 décembre 1992" a déjà été déposée à la chancellerie fédérale, lourde de ses 120.000 signatures. Quant à l'initiative "Pour une politique raisonnable en matière de drogue", qui demande la légalisation de la consommation de drogues, elle a jusqu'au 18 novembre 1994 pour faire le plein de signatures. ■

Initiatives(bis)

En ce début d'année, plusieurs initiatives ou référendum ont également abouti. C'est le cas du référendum lancé par un groupement de petits paysans, contre l'introduction d'une taxe aux organisations professionnelles, même pour les paysans qui n'en sont pas membres. Ce référendum et ses 55.000 signatures ont été déposés fin janvier à la Chancellerie Fédérale.

Il en est de même avec le référendum contre la constitution d'un corps de casques bleus suisses (89.609 signatures) ; l'initiative de la Lega dei Ticinesi et des Démocrates suisses contre l'adhésion à l'Union Européenne (106.878 signatures) et l'initiative populaire "pour la procréation et la reproduction respectant la dignité humaine", réclamant l'interdiction de la fécondation in vitro, de l'utilisation de sperme ou d'ovule d'un tiers. ■

NOUVELLES en bref

MALADIE : On croyait avoir réussi à faire disparaître la tuberculose, en vain. En 1993, pas moins de 955 cas d'infection ont été recensés en Suisse, selon le dernier bulletin de l'Office Fédéral de la Santé. Un chiffre pratiquement identique à celui de 1992 : 978 cas. La plupart des personnes infectées sont des immigrants contaminés dans leur pays d'origine. De 1986 à 1990, les cas de tuberculose ont augmenté de 33%, pour atteindre 1229 cas en 1991.

PAS D'ACCORD : Les gouvernements des deux demi-cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne exigent, dans une lettre envoyée au Département Fédéral des Transports, que la Confédération enquête sur les risques que comporte le transport de déchets chimiques. A noter qu'une initiative populaire "Halte aux transports de déchets atomiques" vient d'aboutir dans les deux cantons.

UNION : 6 journaux romands ont décidé de travailler ensemble depuis la fin du mois de janvier. Sous le nom de Romandie-Combi, "L'Express"; "L'Impartial", "Le Quotidien Jurassien", "La Liberté" et "Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais" s'offrent la possibilité d'élaborer des pages communes ou des numéros spéciaux par l'intermédiaire d'Elias (Electronic Information Access System).

ASILE : Près de 25.000 personnes ont demandé l'asile en Suisse en 1993. 49% d'entre elles provenaient de l'ex-Yougoslavie, en particulier de la Bosnie. Au total, les demandes ont augmenté de 38% par rapport à 92, retrouvant le niveau de 1989.

FRAUDE : Une distillerie au-

trichienne a vendu, de mars 90 à mars 92, 730.000 litres d'alcool frelaté à la Suisse. Le tord-boyaux, qui n'avait d'honnête que son étiquette, était en fait un mélange d'eau-de-vie, de mélasse ou de sucre, de produits de fermentation et de méthanol : un mélange interdit par les législations autrichienne et européenne. Une enquête, partie d'Autriche où la police s'est étonnée de la consommation de produits chimiques de l'entreprise incriminée, est actuellement en cours en Suisse. La Régie des Alcools, l'Office Fédéral de la Santé et les douanes participent activement aux recherches qui pourraient inquiéter des entreprises clientes de la firme autrichienne.

FRONTIERE : La ligne de bus reliant la Place Bel Air (GE) au parking de Perly (St Julien-en-Genevois/France) est en sursis jusqu'à la fin du mois de mars. A cette date, une solution devra être trouvée (on pense à l'extension de la ligne) par les autorités concernées.- élus des communes françaises, représentants de la Division de l'Equipeement ou des Transports Publics Genevois.

N.L.F.A. : L'avant-projet des CFF pour l'axe du Gothard est achevé. Son coût, de 9,7 milliards de frs.s., respecte le cadre financier. Le Conseil Fédéral se prononcera vers la fin de l'année sur le tracé et sur le calendrier concernant l'axe Art-Goldau-Lugano.

RÉFUGIÉS : La police tessinoise ne pourra plus faire entrer, par la douane italo-suisse de Chiasso, des réfugiés bosniaques dépourvus de visa. Fin novembre 93, 204 d'entre eux avaient pu rester en Suisse. Suite à cette exception, l'Office fédéral des réfugiés a invité la police tessinoise à appliquer la loi au pied de la lettre.

RECOURS : 12 cantons au total ont entamé une procédure auprès de l'Office Fédéral des Transports (OFT) contre le démantèlement du trafic régional des CFF. 9 recours sur les 39 déposés, provenant de Schwyz, Uri, Argovie, Soleure, Thurgovie et Berne, ont été acceptés entièrement, ou en partie. 25 recours ont par contre été rejetés et 5 ont été déclarés irrecevables.

HÉROÏNE : C'est une entreprise française, la société Francopia, filiale d'Elf Sanofi, qui a livré l'été dernier quinze kilos d'héroïne à la Suisse. L'Office fédéral de la santé publique confirme cette information et rappelle que cet achat entraine dans le cadre du programme de remise de drogue aux toxicomanes sous contrôle médical.

RÉSULTATS : Durant l'exercice 92-93, la Foire de Bâle aura accueilli 18 salons, 1.102.586 visiteurs et 10016 exposants... Son conseil d'administration peut se dire satisfait des résultats économiques de la Foire, puisque celle-ci a réalisé un bénéfice de 2,2 millions de frs.s. (les recettes s'élevant à 108,7 millions de frs.s. pour des dépenses de 106,5 millions de frs.s.).

PRIX : Le déménagement de la session parlementaire à Genève aura coûté plus cher que prévu - près de 475.000 frs.s.. Un surcroît de dépense avait déjà été accepté par les deux Chambres en décembre dernier et le solde sera examiné durant la prochaine session d'été.

SE VENDRE : L'Office National Suisse du Tourisme (ONST), Swissair et American Express investissent 4 millions de frs.s. dans une campagne de publicité réalisée auprès de 14 magazines américains "haut de gamme", dans l'espoir de toucher quelque 27 millions de lecteurs.

TROP : Selon les caisses maladies, 200 médecins privés ont dû, parfois sur ordre judiciaire, rembourser en 1993 quelque 5 millions de frs.s., considérés comme facturés abusivement. En 1994, les caisses maladies évaluent à 10 millions de frs.s. les sommes qui pourront être exigées en retour. Selon la FMH (Fédération des Médecins Suisses), les médecins concernés ne sont pas des escrocs. Ils auraient plutôt procédé par excès de zèle, par peur de procès en responsabilité civile, ou sous la pression des malades. Le porte-parole du Concordat suisse des caisses maladie, Walter Frei, précise toutefois que le revenu des médecins concernés dépasse de 30% en moyenne ceux de leurs collègues. Et de préciser que cette année, les caisses maladie intensifieront leurs contrôles.

ENTENTE : Le Conseiller Fédéral Jean-Pascal Delamuraz, en visite officielle en Tunisie, révèle que la Suisse et la Tunisie envisagent de conclure un accord de libre échange.

EUROPE : Lors d'une visite en Suisse, le vice-chancelier autrichien Erhard Busek a déclaré que l'issue du vote sur l'adhésion de l'Autriche à l'Union Européenne (UE) aura des répercussions sur la Suisse. D'après lui, l'adhésion de l'Autriche pourrait bien faire basculer l'opinion publique suisse en faveur de l'entrée dans l'UE.

RÉORGANISATION : Le service de transfusion de sang de la Croix Rouge Suisse (CRS) vient d'être réorganisé. Désormais, la préparation du sang récolté sera concentrée sur une dizaine de centres locaux de transfusion (ils étaient au nombre de 56). Les autres centres se limiteront aux prélèvements. La direction du service sera aussi restructurée



NOUVELLES
FÉDÉRALES

LE MESSAGER SUISSE
MARS 94

17

afin de donner une direction unique au laboratoire central et aux centres de transfusion. Cela permettra de garantir le respect de normes de qualité unifiées, plus sévères encore que celles en vigueur à l'heure actuelle.

VENTE : Le groupe Motor-Columbus se sépare de Studer-Revox, le célèbre fabricant suisse d'enregistreurs, de matériel électronique de haute qualité et d'installations pour studios d'enregistrement. Studer-Revox a été vendu au groupe américain Harman International Industries Inc., à Washington. Willi Studer, fondateur de l'entreprise, est amer : il a fait la bêtise de sa vie, a-t-il déclaré à la radio alémanique, en vendant en 1990 son entreprise à Motor-Columbus. Il avait à l'époque cédé son entreprise pour 40 millions de frs.s., afin d'éviter qu'elle ne tombe en

maines étrangères ou ne soit reprise par un groupe qui ne lui aurait pas assuré la place qu'elle méritait.

MANIFESTATION : Quelque 2000 étudiants se sont retrouvés à Berne, en février dernier, pour manifester leur colère devant le Palais Fédéral. Officiellement, il s'agissait de protester contre l'introduction, prévue par la révision de la loi sur l'assurance chômage, d'un délai de six mois, pour les personnes ayant terminé leurs études, avant de toucher des indemnités. Mais les étudiants voulaient surtout protester contre la cherté des études et l'augmentation des droits d'inscription, de la hausse des assurances maladies et du coût élevé des logements.

Bloc-Notes

Tous les mois, retrouvez cette nouvelle rubrique dans le "Messenger Suisse".

Conservez-la : elle vous donnera, au fur et à mesure, toutes les adresses dont vous pourriez avoir besoin.

Comment voter par correspondance ?

La procédure est très simple. La première condition : être inscrit auprès de la représentation consulaire de sa région. La deuxième condition : demander, à cette représentation consulaire, le formulaire d'inscription pour le droit de vote. Cette demande peut être faite par écrit : il n'est pas nécessaire de se déplacer. Une fois que le consulat a reçu le formulaire en question dûment rempli, il le transmet alors à la commune de vote du demandeur, qui prendra en compte l'inscription et enverra, par la poste, le matériel nécessaire au(x) votation(s) fédérale(s). Dernières indications : la prise en compte de l'inscription peut prendre un certain temps (de 1 à 3 mois en moyenne). Il ne faut pas non plus négliger les délais postaux : le matériel de vote parvient au moins 3 semaines avant la date des votations, il ne faut donc pas tarder à renvoyer les bulletins de vote, directement à la commune où vous êtes inscrit(e). A savoir : certaines communes envoient une carte d'électeur à renvoyer avec le matériel. D'autres n'en envoient pas (comme en Appenzell, par exemple) : ne jetez pas l'enveloppe dans laquelle vous avez reçu le matériel, il vous faudra la renvoyer avec vos bulletins de vote.

En outre, sachez que Radio Suisse Internationale enregistre, avant chaque votation, des cassettes présentant les divers objets proposés aux votations. Ces cassettes sont enregistrées en français, allemand et italien et sont, pour l'instant, gratuites. Pour les obtenir, écrire à : R.S.I. Cassettes votations, Giacomettistrasse 1, 3000 Berne 15, Suisse, ou encore à la Fédération des Sociétés Suisses de Paris, 10, rue des Messageries, 75010 Paris.

Solutions mots croisés

Grilles n°4 et n°5 du Messenger Suisse du mois de janvier dernier.

GRILLE N°4

T O N K I N ■ A N E M A S S E
R O U A G E S ■ O T A R I E S
A ■ A ■ N E E S ■ R I A D ■ T
L I G U E ■ M E N A ■ B E L ■
A L E S ■ T I S O N N E R A S
L E S ■ M A S ■ E G O ■ E M U
A S ■ R U S ■ A L E S E ■ E R

GRILLE N°5

U R T I C A C E E ■ D O N N E ■
R O U T E ■ O M B U D S M A N N
I L E ■ T R I A N T ■ ■ T O I ■
■ E L ■ A U ■ S T E ■ A N T R E
A S I E ■ B L E S S A ■ N E M S
A ■ E N A ■ E S ■ ■ A L ■ R E ■
■ A R A S E E ■ C A R ■ B A S E

Aide-mémoire pour les Suisses de l'étranger.

130 pages pour répondre aux questions que les Suisses vivant à l'étranger se posent (trois éditions : française, allemande et italienne). Ce petit guide est gratuit, il vous suffit d'envoyer à l'adresse ci-après une étiquette auto-collante portant vos nom et adresse (en n'oubliant pas de préciser la version désirée). Service des Suisses de l'Etranger. Bundesgasse 18. CH-3003 Berne.

Boîte aux Lettres

Vous recherchez un livre dont l'édition est épuisée, un disque, des recettes, vous désirez constituer une amicale suisse dans votre région, vous recherchez des correspondants à l'étranger ? La rubrique "Boîte aux lettres" vous est ouverte, gratuitement : il vous suffit de rédiger votre annonce en y ajoutant vos coordonnées et de l'envoyer à la rédaction du "Messenger Suisse". Vous vous posez des questions au sujet de votre AVS, de la fiscalité, de votre retraite, vous cherchez un notaire en Suisse et ne savez pas à qui vous adresser ? Le "Messenger" peut vous aider en vous dirigeant sur les bonnes adresses, demandez-le lui !

Petites Annonces

Vous voulez vendre une maison, un appartement, vous cherchez un appartement ? Pourquoi ne pas utiliser le service des petites annonces du "Messenger Suisse" ? Les abonnés bénéficient d'une remise de 10% et de la gratuité totale pour une parution de leur annonce sur le service minitel 36 16 "Tell - les Suisses en France".



NOUVELLES
FÉDÉRALES

LE MESSENGER SUISSE
MARS 94